

## **Les Collectivités doivent être associées aux réflexions quant à leur participation au redressement des comptes publics**

Départements de France se félicite de l'intention affichée par la Première ministre d'associer les collectivités territoriales à la co-construction des politiques publiques mise en œuvre dans les territoires.

Les déclarations contradictoires qui ont actuellement cours, au sein du gouvernement, sur la participation des collectivités territoriales aux efforts de redressement des comptes publics soulignent, plus que jamais, la nécessité de fixer un cap et d'associer étroitement les collectivités à son élaboration.

Le Gouvernement ne peut accroître leurs charges tout en leur demandant parallèlement de redresser des comptes dont elles ne sont en rien responsables du déficit.

**« Les collectivités représentent 70 % de l'investissement public et 9 % de l'endettement du pays », indique François Sauvadet, Président de Départements de France. Faire peser sur elles une contribution excessive à l'effort d'assainissement des finances publiques, c'est prendre le risque d'ajouter de la crise à la crise en faisant de l'investissement, qu'elles portent avec détermination, la variable d'ajustement. »**

Si la Cour des Comptes souligne la bonne tenue globale des finances des collectivités locales tout en ne niant pas de fortes disparités entre elles, le gouvernement ne peut en tirer argument. Tout d'abord, ce constat porte sur une situation de rebond économique qui a caractérisé la sortie du confinement, alors que les perspectives de croissance 2022 et surtout 2023 sont nettement plus sombres. Ensuite, les départements n'ayant plus de leviers fiscaux dépendent pour leurs recettes de ressources très fortement liées à la conjoncture économique (fraction de TVA et DMTO entre autres) alors que leurs dépenses sont contracycliques (principalement RSA, APA, PCH, ASE).

**« Les dotations versées par l'État le sont en vertu de politiques que le législateur a transférées. Rogner sur celles-ci revient à baisser des prestations et des services, ce que l'État n'assumerait jamais politiquement s'il en avait gardé la charge » ajoute François Sauvadet.**

Départements de France rappelle que les Départements ont été le seul niveau de collectivité à mettre en place entre eux, une péréquation des ressources fiscales dans un fonds qui est aujourd'hui porté à plus de 1 milliard 600 millions d'Euros.

**« La véritable injustice n'est pas que les moyens varient d'un Département à l'autre. Le rôle de l'État est bien de s'assurer, au travers de la solidarité nationale qu'il contrôle, que chaque Département ait les moyens de mettre en œuvre les politiques ambitieuses qu'il décide le plus souvent tout seul », conclut François Sauvadet en appelant à la mise en œuvre rapide d'une péréquation verticale. »**

### À PROPOS DE DÉPARTEMENTS DE FRANCE

Départements de France est une association pluraliste qui réunit les Présidents des 103 collectivités adhérentes, dont 95 Départements et 8 collectivités territoriales à compétences départementales. Elle remplit une triple mission :

- Représenter les Départements auprès des pouvoirs publics,
- Constituer un centre de ressources permanent pour les Conseils départementaux,
- Offrir aux élus départementaux les moyens de confronter leurs idées, d'échanger leurs expériences et d'arrêter des positions communes sur les grands dossiers nationaux.